

PROGRAMME DE CONVERSION AUX PLANTES FOURRAGÈRES

Un programme de trois ans, impliquant des déboursés de 40 millions de dollars et qui accordera aux cultivateurs de céréales des Prairies une subvention de \$10 l'acre pour convertir leurs cultures de grains et leurs jachères d'été en cultures fourragères a été annoncé conjointement par le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, ainsi que par M. Otto Lang, ministre dont relève la Commission canadienne du blé.

"Cette incitation permettra d'augmenter la production de plantes fourragères de façon à répondre aux besoins de nos bestiaux dont le nombre s'accroît, a dit M. Olson. Vu que la production du bétail augmente en fonction de la demande croissante à la consommation, l'économie agricole des Prairies y gagnera en stabilité, par la diversification," a-t-il ajouté.

"En même temps, ce programme réduira la production des céréales, en consolidera et en stabilisera les prix," a déclaré pour sa part M. Lang.

Cette opération sera conduite par le ministère de l'Agriculture du Canada, par le canal de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, dont le siège est à Regina. C'est ce même organisme qui a géré l'an passé l'opération "réduction des emblavures" (LIFT).

Seuls les agriculteurs détenteurs d'un permis de livraison de la Commission canadienne du blé auront droit à cet encouragement financier. Ceux qui désireront en bénéficier devront augmenter leur surface en fourrage et ensemercer des terres qui, en 1970, étaient cultivées mais non en fourrages permanents. La demande minimale devra porter sur 25 acres par année; il n'y aura pas de maximum.

Le programme, tout à fait volontaire, s'appliquera pendant trois ans ou jusqu'à un maximum de 4 millions d'acres, si ce dernier est atteint auparavant.

Les agriculteurs toucheront \$5 l'acre lorsque l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies aura vérifié leur demande ainsi qu'une attestation de son exactitude. Une deuxième tranche de \$5 l'acre sera versée une fois que les inspecteurs auront vérifié que les terrains en question sont bien occupés par une culture fourragère au 15 juillet de l'année suivante.

Il y a environ 12 millions d'acres consacrées aux herbages dans les Prairies.

L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES*

La première phase de l'aménagement de la rivière aux Outardes par l'Hydro-Québec a été la création du réservoir d'Outardes 4, dont la superficie atteint 250 milles carrés. Un barrage-déversoir en béton, des digues et sept barrages de terre et d'enro-

chements retiennent les eaux de ce réservoir. Le barrage principal, formé de 9,800,000 verges cubes de matériaux naturels, se trouve à 58 milles de l'embouchure de la rivière.

Construite au pied du barrage principal, la centrale Outardes 4 possède quatre groupes générateurs d'une puissance totale de 632,000 kilowatts sous une hauteur de chute nette de 395 pieds. Elle est entrée en service en 1969.

Le barrage-poids en béton d'Outardes 3, érigé à 15 milles en aval de la centrale Outardes 4, a 275 pieds de hauteur et 980 pieds de longueur; il procure une hauteur de chute nette de 471 pieds à la centrale souterraine d'Outardes 3, dont la puissance totale atteint 756,000 kilowatts. Les quatre groupes d'Outardes 3 ont été mis en service en 1969; leurs turbines de 260,000 HP sont équipées de vannes-fourreaux et sont les plus puissantes de ce type au monde.

L'Hydro-Québec projette la construction d'une troisième centrale sur la rivière aux Outardes. Cette centrale de 454,000 kilowatts sera connue sous le nom d'Outardes 2 et remplacera une centrale de 50,000 kilowatts exploitée depuis 1937 par une société commerciale.

* (Neuvième article sur les centrales hydro-électriques du Canada.)



La salle des machines d'Outardes 3.

AIDE À UNE UNIVERSITÉ AFRICAINE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp a annoncé que le Canada allait fournir une subvention de un million de dollars pour aider l'Université commune du Botswana, du Lesotho et du Souaziland à mettre en oeuvre son programme d'expansion.

Cette assistance de l'Agence canadienne de développement international, de même qu'une subvention identique de la Grande-Bretagne, serviront à défrayer le coût de la première phase du programme